

s.o.662.212.0.
 s.o.662.212.11.
 s.o.662.212.161.
s.o.132.323.1.

- SLM/ks

Berne, le 24 janvier 1978

Confidentiel

S 25. Jan. 1978 1 f

Note de dossier

Tour d'horizon des principales questions auxquelles est confrontée la Suisse dans le cadre de la Commission centrale du Rhin (CCR)

Bref compte rendu de la réunion du 20 janvier 1978

Participants: M. l'Ambassadeur Diez, M. Müller, M. le Ministre Blankart, M. Stettler, M. Salamin

1) Rapports CCR-CEE

- Les relations de la Suisse dans le cadre de la CCR se bilatéralisent de façon pratiquement irréversible, du fait de la perte de pouvoir des Etats membres au profit des instances communautaires, et cela bien que la CEE ne soit pas membre de la CCR. Cela admis, la Suisse n'a en dernière analyse aucune raison décisive à vouloir s'opposer à une adhésion de la CEE à la CCR. L'essentiel pour la Suisse est de veiller à ce que ce processus ne puisse compromettre la capacité de fonctionnement de la CCR, et permettre de surmonter la situation de parrainage qui prévaut aujourd'hui.
- Dans l'état actuel de la question, ce n'est pas à la Suisse de prendre les devants, mais bien à la CEE. Du reste, s'agissant de la procédure choisie par la Commission pour présenter la demande d'adhésion, en faisant de cette dernière une condition de l'acceptation par la CEE du protocole additionnel relatif au Canal Rhin-Main-Danube, l'approbation de certains Etats n'est pas encore certaine. Rien ne peut être entre-

pris tant que ce dernier point n'est pas éclairci. A cet effet, à la suite de la réunion du Conseil des Ministres du 21 décembre 1977, l'affaire a été, comme l'on sait, transmise au COREPER.

- Quel prix la Suisse peut-elle exiger de la CEE en contrepartie de son attitude ouverte à l'égard d'une admission de la CEE à la CCR? La Suisse doit insister pour que soit aménagé un mécanisme assurant un fonctionnement efficace de la CCR. Il ne semble guère possible d'aller au-delà, en exigeant, à la faveur des doctrines régionalistes qui ont une certaine audience à Bruxelles, une simplification du processus de décision communautaire, et cela par l'attribution d'une place privilégiée aux Etats riverains. Il s'agit là d'une affaire interne à la CEE que la Suisse ne peut guère espérer modifier à l'occasion des négociations, même si l'adhésion constitue pour la CEE une question de prestige considérable. Finalement, une fois membre de la CCR, la CEE sera amenée dans son propre intérêt à faciliter la prise de décision.
- Orientation de la batellerie suisse: il s'agira de procéder à un choix ponctuel des cercles à informer, de façon à éviter que les milieux étrangers, qui ont des participations dans la batellerie suisse, soient également mis au courant.
- Orientation du Conseil fédéral: elle est encore prématurée. Il sera informé lorsqu'il s'agira d'obtenir des instructions pour la négociation. En tout état de cause, le nouveau Chef du Département sera orienté.

2) Fonds d'immobilisation

Les négociations entre la Suisse et la Commission sur les questions institutionnelles soulevées par l'avis 1/76 de la Cour de Justice CEE sont encore retardées. Désormais, elles ne pourront débiter que lorsque seront réglés les problèmes posés par la requête néerlandaise, éventuellement par une demande similaire de l'Allemagne, voire d'autres Etats, et que tous les Etats auront approuvé les solutions auxquelles on sera parvenu.

3) Autriche

La proposition autrichienne faite à Belgrade sera examinée en détail et suivie, lorsque le dossier aura été transmis à la CEE-ONU à Genève. D'une façon générale, cette procédure semble admise par les Etats. La Direction devra être représentée dans la délégation suisse lorsque la proposition autrichienne sera traitée à Genève.



(Stettler)

Copies:

S 25. Jan. 1978 1 1

- M. l'Ambassadeur Diez
- M. Müller, avocat et notaire, Bâle
- M. le Ministre Blankart
- M. Stettler

PS. Par téléphone du 19 janvier 1978 M. Jordanis a fait part à M. Salamin des questions qui seront traitées ces prochains mois par le Comité des transports de la CEE-ONU. S'agissant de la navigation intérieure, le Comité ne s'occupera que de questions techniques. Si des questions politiques venaient à être examinées, ce qui est peu probable, nous serions invités à participer aux travaux.